

Image not found or type unknown



Droit de visite de corredpondance et d hebergement des petits enfants

Par **Fabien38220**, le **20/07/2023** à **11:23**

Bonjour
Je me permets de vous contacter car nous avons un conflit ma compagne et moi même avec son père le grand père de nos enfants. Elle s'est mariée avec une femme qui a causé une rupture entre nous. Nous n'avons jamais interdit à celui-ci de venir voir ses petits enfants mais bien entendu interdit à celle-ci de venir chez nous et d'être en contact avec nos enfants car la renouance de celle-ci dégradant l'image de la mère des enfants serait un problème pour nos enfants qui ne souhaitent pas non plus la voir. Ils nous ont envoyé ce jour un courrier recommandé demandant un droit d'hébergement des enfants faute de quoi ils saisiraient la justice. Ma question est une personne tiers même mariée récemment a-t-elle un droit sur mes enfants qui je rappelle ne souhaitent pas la voir non plus et qui pourraient être stressés par ces événements et que devons-nous répondre à ce courrier recommandé ?
Merci de vos réponses